



Election cantonale partielle d'Avranches - (7 et 14 mars). Commentaires de **BA**

A l'attention du lecteur: Pour rédiger ses commentaires, **BA** s'est appuyé sur l'analyse du scrutin (premier et deuxième tour), sur les informations recueillies à "chaud" auprès des personnes présentes au dépouillement et, dans la semaine suivante, sur l'analyse de la presse locale et les renseignements pris auprès des acteurs électoraux, (candidats, personnalités en présence active, publique et "souterraine", maires, et conseillers municipaux du canton.....)

Dans l'Avranchin et le Mortainais, trois forces politiques en présence.

Désormais, et sans doute pour longtemps, toutes les échéances électorales dans l'Avranchin et le Mortainais donneront lieu à un combat triangulaire où s'affronteront trois grands courants d'influence:

Les forces de gauche représentées à la partielle d'octobre 2007 par **Thierry Pennec**.

Les soutiens de Guénhaël Huet, député maire d'Avranches, représentés en octobre 2007 par **Gérard Bordin**

Le groupe d'influence de René André, ancien député, ancien maire d'Avranches, Président du Pays de la Baie, Président de la Communauté de Communes, Conseiller extraordinaire à la Cour des comptes représenté en octobre 2007 par **Jean-Louis Burgot** et **Jean Andro**.

N.B.: Jean-Louis Burgot est l'homme qui conduira une liste d'opposition municipale en mars 2008. Jean Andro est vice-président de la Communauté de Communes d'Avranches dont René André est Président. L'appel à voter de Jean-Louis Burgot en faveur de Jean Andro, l'exceptionnel succès de cet appel, notamment sur la ville d'Avranches où Jean Andro dernier au 1er tour, (9% des voix), passe premier au second tour démontre, s'il en était besoin, que la "croisade" menée par Jean Andro pour défendre les petites communes contre "l'impérialisme" de la "grande ville d'Avranches" n'est qu'un habile argument de campagne destiné à masquer le soutien reçu de René André. Ce soutien est utile auprès des édiles locaux et personnalités influentes, il est en revanche nuisible auprès des électeurs de base et de l'opinion publique.

Pas de retraite politique pour René André..... bien au contraire.

La démission de son mandat de député en 2006 constitue pour René André une habile et subtile manoeuvre lui permettant:

* **d'accroître ses revenus**, en faisant valoir ses droits de retraite parlementaire.

Ils sont considérables puisque l'ancienneté dans le poste est importante 26 ans et que le régime spécial de retraite des parlementaires est sans nul doute un des plus favorable des régimes spéciaux français. Au passage, les français peuvent légitimement s'étonner de ce que les parlementaires n'aient pas inscrit, comme une priorité, dans la réforme des régimes spéciaux qu'ils s'approprient à voter, la réforme..... de leur propre régime.....!

* **de cumuler ces droits avec de nouveaux revenus substantiels**. Corrélativement, pour que l'opération soit lucrative, il "convient" (sic) de vendre le poste de député de la deuxième circonscription de la Manche à un acheteur capable de financer cette vente par l'attribution, au vendeur, d'un poste à très haut revenu. René André démissionne de son mandat de député en octobre 2006 (et peut percevoir sa confortable retraite), il est nommé le 27 octobre 2006 à la Cour des Comptes et peut percevoir de nouveaux revenus conséquents au titre de ses nouvelles fonctions.

* **de "reprenre la main" sur le Sud-Manche**. Cette démission était nécessaire pour "lever les droits de retraite" mais n'annonce pas une retraite politique. Au contraire, c'est sans doute le moyen discret, dans un premier temps, de "reprenre la main" sur les affaires de la ville d'Avranches et du canton d'Avranches, où son influence est évidemment limitée par le maire conseiller général d'Avranches: **Guénhaël Huet**.

Le plan de **reconquête du pouvoir absolu** sur le Sud-Manche est dès lors d'une géniale simplicité:

- **Conserver** la Présidence de la Communauté de Communes et la Présidence du Pays de la Baie.

- **Conserver** au niveau local les pouvoirs liés au mandat de député. Le ministre Philippe Bas, n'a besoin que du titre de député pour anoblir son C V, pour un grand avenir politique il faut, nécessairement, à Paris, faire la preuve de l'onction du suffrage universel. Mais René André restera bien sûr, de fait, le député de la 2ème circonscription. Le nouveau député conserve ses anciens locaux de permanence parlementaire, (1 bis, rue Paul Primaux), et son attaché parlementaire, (Alain Jacquet, son beau-frère), marques de sa présence.

- **Reconquérir** la municipalité.

Cette reconquête passe par la création d'une voire de plusieurs "listes amies". L'une sera conduite par Jean-Louis Burgot, et "dopée" au niveau électoral par le nouveau "Député-Ex-Ministre" qui sera membre de cette liste, peut-être même tête de liste....(consulter à ce sujet la revue de presse législative de **BA** sur son site: WWW.bocageavenir.com).

- **Reconquérir** le Conseil général, pour le cas où Guénhaël Huet serait élu, (cas peu probable, il ne peut battre un ministre de plus soutenu par l'establishment). Pour ce faire, il faut susciter (et soutenir) de nombreuses candidatures "amies" à droite, pour disperser les voix du candidat soutenu par Guénhaël Huet.

La faiblesse du groupe de René André: le défaut d'image dans l'opinion publique.

Premier constat:

Si le premier acte de la stratégie de René André avait été réussi, si l'ex-ministre Philippe Bas avait été élu député, il ne fait désormais plus aucun doute que tous les mandats de l'Avranchin: législatif, cantonal, municipal allaient se retrouver dans la même "escarcelle".

Deuxième constat:

La défaite de Philippe Bas a été largement la défaite de René André. Plus que le "parachutage" de Ph. Bas, ce sont ses pratiques anti-républicaines qui ont été sanctionnées par les électeurs qui de plus se sont légitimement considérés comme trahis par celui auquel ils avaient pourtant témoigné une confiance indéfectible pendant 26 ans.

Troisième constat:

Le déficit d'image de René André est tel qu'il ne peut désormais soutenir publiquement un candidat sans lui faire du tort auprès des électeurs. Il ne peut donc plus - mais c'est encore beaucoup - intervenir avec succès qu'auprès de "l'establishment" local (Maires, Conseillers Municipaux) qui reste très sensible à son influence.

Quatrième constat:

Cette cantonale partielle n'avait en soi aucun sens. Pas d'enjeu (un mandat de 5 mois, un bref intérim), un taux d'absention de 65 %...et de ce fait un échantillonnage d'électeurs statistiquement non représentatif, seul "le noyau dur des électeurs" a été mobilisé. Ce n'est donc ni dans le nombre des votants, ni dans les résultats que des indications de tendance de vote pour mars 2008 peuvent être retirées.

En revanche, cette élection aura clairement mis en évidence qu'au delà de la personnalité des candidats, ce sont bien, à travers eux à droite, deux personnalités qui s'affrontent, la personnalité montante le député maire d'Avanches, et la personnalité qui s'accroche à ses anciens pouvoirs: René André.

Echéances électorales de mars 2008: les prévisions, réflexions de BA.

Nul doute que les futures campagnes cantonales et municipales, feront clairement apparaître que certaines listes et certains candidats aux cantonales sont, de fait, les instruments de la reconquête du pouvoir par l'ancien député. Les Avranchinaises, les Avranchinaï de la ville comme les

électeurs du canton se feront à nouveau le plaisir de sanctionner l'homme qui le a spectaculairement trahi..... pour un plat de lentilles, (*en or bien entendu*) dont la presse nationale a fait ses "*choux gras*", que les parlementaires n'ont cessé de gloser et qui, avec une rare impudence, persiste et signe. Prétendant reconquérir ses postes, il utilise les mêmes manoeuvres les mêmes manipulations qui l'ont pourtant conduit à la honte que l'on sait.

A la différence de la partielle d'octobre 2007 où les deux hommes forts du Sud-Manche se sont affrontés, masqués et à fleurets mouchetés, les élections de 2008 verront l'affrontement direct et public de René André et Guénhaël Huet.

B A laisse à ses lecteurs le soin de se faire leur opinion et d'établir leur pronostic..